

Le chemin vers l'euro

La Banque de France
est à votre disposition pour :

- acheter ou consulter les publications ;
- organiser des conférences ou des activités pédagogiques animées par des experts.

Espace accueil

ouvert du lundi au vendredi

de 9 heures à 12 heures

et de 13h30 à 17 heures

48, rue Croix des Petits Champs

75001 PARIS

Tél : 01-42-92-39-08

www.banque-france.fr

L'EUROPE ET L'EURO EN QUELQUES DATES

1951

La Communauté européenne du charbon et de l'acier

Les Européens mettent en commun leurs ressources dans les secteurs-clés de l'économie et fondent la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

1957

La Communauté économique européenne

L'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas signent le traité de Rome et créent la CEE. De 1973 à 1995, 9 États les rejoignent.

1979

Le Système monétaire européen

Les Européens comprennent qu'ils ont besoin de se donner des outils pour assurer la stabilité monétaire. Ils créent le Système monétaire européen (SME).

À l'intérieur du SME, les monnaies européennes ne peuvent plus varier les unes par rapport aux autres que dans certaines marges de fluctuation définies.

1992

Traité de Maastricht

Les chefs d'État et de gouvernement signent le traité de l'Union européenne, qui est approuvé en France par référendum.

1994

Création de l'Institut monétaire européen

L'IME prépare la mise en œuvre de la monnaie unique. La Banque de France devient indépendante des autorités politiques en 1994.

Pourquoi l'euro ?

Réaliser pleinement le Marché unique.

Créer un environnement de stabilité monétaire et budgétaire.

Assurer la stabilité des changes.

Équilibrer le système monétaire international.

Favoriser le développement des échanges au sein de l'Union européenne.

Offrir des conditions de financement favorables à la croissance.

L'EUROPE ET L'EURO EN QUELQUES DATES

1995

Le conseil européen de Madrid adopte le nom de la future monnaie et les modalités du passage à l'euro.

Mai 1998

Onze pays pour l'euro

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne arrêtent la liste des pays remplissant les critères de convergence.

L'Union monétaire européenne compte onze États : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal.

Les autres pays de l'Union européenne peuvent les rejoindre s'ils remplissent les critères. Ils continuent à coordonner leurs politiques budgétaires et monétaires avec celles des pays de l'Union monétaire et contribuent à la stabilité des changes au sein du marché unique européen.

Juin 1998

Création de la Banque centrale européenne et du Système européen de banques centrales

Basée à Francfort, la BCE prend en charge, à partir du 1^{er} janvier 1999, la définition de la politique monétaire unique.

1999

Naissance de l'euro

Le 1^{er} janvier 1999 marque la naissance de la nouvelle monnaie. Le taux de conversion de l'euro avec chacune des onze monnaies est définitivement fixé.

1 euro = 6,55957 francs.

2001

Entrée de la Grèce dans la zone euro (12^e État).

Qui peut participer à la monnaie unique ?

Pour être admis à participer à la monnaie unique, chaque État doit satisfaire à des critères de convergence.

Un critère institutionnel : sa banque centrale doit être indépendante.

Des critères économiques :

- Stabilité des prix : le taux d'inflation ne doit pas dépasser la moyenne des trois meilleures performances + 1,5 %;
- Stabilité des changes : respect des marges normales de fluctuation du Mécanisme de change européen ;
- Situation budgétaire : le déficit public doit être limité à 3 % du PIB ;
- Dette publique : elle doit être limitée à 60 % du PIB ;
- Taux d'intérêt à long terme : il ne doit pas dépasser la moyenne des taux des trois meilleurs en matière d'inflation + 2 %.

L'EUROPE ET L'EURO EN QUELQUES DATES

2002

L'euro fiduciaire

Le 1^{er} janvier marque l'arrivée de la monnaie fiduciaire : les pièces et les billets en euros entrent en circulation dans 12 pays.

2005

Coup de frein à la Constitution européenne

Signé à Rome le 29 octobre 2004, le traité établissant une Constitution pour l'Europe est destiné à remplacer les traités précédents : celui de 1957 instituant la Communauté européenne, et le traité sur l'Union européenne (traité de Maastricht) de 1992.

Soumis à ratification dans les États membres, il occasionne des débats parfois vifs au sein des opinions publiques et des représentations nationales.

En 2005, le refus de la France et des Pays-Bas de ratifier la Constitution met un coup d'arrêt au projet de réforme des institutions de l'Union européenne.

2007

La Slovénie entre dans la zone euro (13^e État).

2008

Chypre et Malte rejoignent la zone euro (14^e et 15^e États).

Signé le 13 décembre 2007, le traité de Lisbonne tend à transformer l'architecture institutionnelle de l'Union tout en conservant les traités existants.

Son entrée en vigueur est soumise à l'achèvement du processus de ratification dans les 27 États signataires (en cours, juillet 2009).

2009

La Slovaquie entre dans la zone euro (16^e État)

et aussi :
Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Ceuta et Melilla
les Açores



La zone euro
à ses débuts
en 1999

Pays ayant rejoint
la zone euro depuis 1999
(au 1^{er} janvier 2009)

LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'EURO

Avant l'euro

Pour le franc et en France, c'est la Banque de France qui définissait et mettait en œuvre la politique monétaire du pays, pour assurer la stabilité des prix et de la monnaie.

Avec l'euro, on a aujourd'hui une nouvelle répartition des rôles en matière de politique monétaire et de lutte contre l'inflation.

Le Système européen de banques centrales

La monnaie unique repose sur un système fédéral composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales.

L'ensemble forme le SEBC, le Système européen de banques centrales.

L'Eurosystème

C'est l'ensemble formé par les banques centrales nationales des pays qui ont adopté l'euro et par la BCE. Au 1^{er} janvier 2009, l'Eurosystème comprend les 16 banques centrales de : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La zone euro est ouverte aux pays de l'Union européenne qui en feront la demande et qui satisferont à un certain nombre de critères économiques et politiques : les critères de convergence.

Les attributions essentielles de l'Eurosystème sont :

- de définir et de mettre en œuvre la politique monétaire de la zone euro ;
- d'émettre la monnaie fiduciaire dans la zone euro ;
- de promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement.

La Banque centrale européenne

La BCE est dirigée par le Conseil des gouverneurs qui comprend les gouverneurs des banques centrales de la zone euro et les membres du Directoire nommés par les chefs d'État et de gouvernement.

Le président de la BCE lors de sa création était Wim Duisenberg. Jean-Claude Trichet lui a succédé en 2006.

Le Conseil définit la politique monétaire et fixe les taux d'intérêt directeurs de l'Union monétaire. Le Directoire agit en tant qu'organe permanent chargé de la gestion de la BCE.

Le rôle de la Banque de France et des autres banques centrales nationales

Les banques centrales nationales contribuent à la définition de la politique monétaire unique. Elles exécutent les opérations de politique monétaire de façon décentralisée.

Le gouverneur de la Banque de France, Chrisitan Noyer, participe aux réunions qui décident une fois par mois des taux directeurs de la zone euro.

La Banque de France met en œuvre dans notre pays les décisions de politique monétaire prises en commun. Elle assure aussi des missions importantes au plan national comme la supervision des banques.

